

Floroiu, Mihai

(University of Craiova, Craiova, Romania)

Aspects philosophiques et juridiques dans l'oeuvre de Mircea Eliade

Né le 9 mars 1907 à Bucarest et décédé en avril 1986 à Chicago, il publia son premier article, *Comment j'ai découvert la pierre philosophale*, à l'âge de 14 ans. Depuis, pour lui, la philosophie sa raison d'être. Après avoir séjourné en Inde, pour préparer sa thèse de doctorat, *Le Yoga, immortalité et liberté*, Mircea Eliade, qui fréquentait régulièrement les rencontres d'Eranos (fondées par CG JUNG) à Ascona (Suisse)ⁱ rédige 1945, en roumain, *Les prolégomènes à l'histoire des religions*, apparus par la suite en français en tant que *Traité d'histoire des religions*, en 1949, pour se dédier jusqu'à la fin de sa vie à l'enseignement de l'histoire des religions à l'Université de Chicago, après une période mouvementée dans sa vie.

Son oeuvre philosophique s'est caractérisée par l'immortalisation de la religion et l'analyse de la dualité sacré/profane, interprétation de symboles religieux et images en toute sorteⁱⁱ, son intérêt principal étant le niveau du sous-conscient. Ainsi, dans cette oeuvre, datée de 1959, Mircea Eliade afirma que « la manifestation du sacré est à la base du monde », puisque l'homme traditionnel, soi-disant *homo religiosus*, avait une énorme envie de vivre près d'objets sacrés, de s'en entourer de ces objets, pour lui le sacré étant « *le réel par excellence*ⁱⁱⁱ ». Ainsi, il insiste sur l'irréductibilité du phénomène religieux et sur l'irréconoscibilité du sacré, toute manifestation du sacré est manifestation de quelque chose de tout autre, d'une réalité qui n'appartient pas à ce monde dans des objets qui font partie intégrante du monde profane. Aussi, dans toute théophanie, M. Eliade distingue trois éléments, à savoir l'objet naturel qui continue à se situer dans son contexte normal, la réalité invisible ou le Tout Autre qui forme le contenu révélé et le médiateur qui est l'objet naturel revêtu d'une dimension nouvelle la sacralité. En tant qu'historien des religions, Mircea Eliade considère avoir une triple démarche, tout d'abord pure historien, car chaque phénomène religieux est d'abord un événement de l'histoire humaine : pour le comprendre il faut le replacer dans son contexte

historique, ensuite phénoménologique. L'historien des religions étudie des hiérophanies (des manifestations du sacré) dont la structure est identique à l'échelle de l'humanité et, finalement, titulaire d'une démarche herméneutique. Il s'agit de décrypter le message contenu dans les faits religieux, afin de le rendre accessible à l'homme d'aujourd'hui, du fait de l'unité culturelle profonde de l'humanité de par l'universalité de sa symbolique.

Parler de droit et juridique dans l'oeuvre de Mircea Eliade peut paraître, à un premier abord, quelque peu tiré d'ordinaire. Cependant, n'y a-t-il pas quelque chose de sacré dans le droit? Le droit est, certainement, une chose sacrée. Cela a toujours été comme ça. Si on se réfère à la tri-fonctionnalité indo-européenne, le Droit est une simple branche de la grande famille de la société. Ainsi, le Droit a toujours été en étroite contact avec le pouvoir, en tant que force gouvernant une société, par le biais de moyens symboliques, comme la religion d'ailleurs.

Lorsque l'on parle du lien entre le Droit et le sacré, il faut analyser les liens entre l'Etat (en tant qu'auteur du droit) et l'Eglise (en tant qu'institution du sacré). L'histoire des religions est l'histoire du droit à la religion, quelle que soit la confession, analyse temporelle des avancées et reculs enregistrés par des gouvernements (dans le sens large), lors du jeu théocratique, pour imposer leur volonté sur celle du sacré. D'où une tension constante entre le Droit et le Sacré, car l'Etat souhaite, afin que ce Droit puisse passer plus facilement, qu'il détienne aussi une certaine sacralité, certes juridique, mais opposée à celle religieuse. Les expressions que Mircea Eliade utilise pour désigner le sacré, dans son dialogue de pensée avec Otto Rudolf, sont très semblables aux termes de l'Etat de Droit, car il parle de "pouvoir terrible", "colère divine". Il résulte, ainsi, que les connotations du sacré et du droit sont très similaires, car font allusion au Pouvoir, tout simplement. Aussi, il faut déterminer qui a le caractère le plus fort, qui sert de modèle : ou bien ce sont l'Etat et le Droit (en tant que concept général d'organisation sociale et d'outil de cette organisation) ont copié le langage sacré, ou bien c'est l'inverse. Si l'on prend en compte le fait que, tant l'Etat que le Droit sont des concepts plus récents que la dimension sacrée, il est envisageable de croire que le problème central se pose, en fait, entre le Sacré et le Pouvoir. Cependant, qui dit pouvoir, dit initié, donc non-profane. C'est à dire sacré en quelque sorte.

Pour parler plus concrètement du côté juridique de l'oeuvre de Mircea Eliade, bien que cela nécessite beaucoup plus de temps et d'espace, il suffit d'analyser le titre du chef d'oeuvre du philosophe roumain : "Traité de l'histoire des religions". Quel autre exemple il faut pour comprendre l'importance qu'Eliade donne au lien entre le juridique et la philosophie? Qu'est qu'un traité? Traditionnellement, il s'agit d'un pacte, accord, par lequel des entités formant un groupe bien déterminé, se reconnaissent des droits et des obligations réciproques. Or, utiliser ce terme dans le titre d'une oeuvre de telle anvergure dit long sur l'importance que l'auteur attache au juridique et aux liens (ou plutôt) similitudes entre le droit et la religion, entre le Sacré et le Pouvoir. La notion du traité a évolué au cours du temps, mais elle garde, toujours et encore, une aura de sacralité, ce qui est établi par un traité est sacrosaint et ne peut, en aucun cas, être violé. De la même façon que les préceptes religieux, sacrés, auxquels s'attachent les êtres religieux. Ce sont là deux préceptes liées sans aucun doute, qui se complètent réciproquement. Parler donc de juridique dans l'oeuvre de Mircea Eliade n'est pas chose aisée, mais pas difficile non plus. Il faut, cependant, garder l'esprit ouvert et lire entre les lignes, savoir interpréter et analyser des détails, pour comprendre une chose toute simple : il y a un étroit lien entre la philosophie et le droit, entre la religion et le droit, ce dernier étant, en fait, un facteur d'évolution et mise en conformité des préceptes philosophiques et religieux.

ENDNOTES

-
- i Cf. la revue *Eranos-Jahrbuch*
ii *LE MYTHE DE L'ÉTERNEL RETOUR* - 1949
iii *Le Sacré et le Profane*, Paris, Gallimard première édition - 1957